



<p>RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:</p> <p>Bid Receiving - Environment Canada / Réception des soumissions – Environnement Canada</p> <p>Electronic Copy - Copier électronique : ec.soumissions-bids.ec@canada.ca</p> <p>BID SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS</p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p> <p>Issuing Office – Bureau de distribution Burlington, Ontario, Canada Burlington (Ontario), Canada</p>	<p>Title – Titre Vessels for At-Sea Surveys in the Salish Sea and the West Coast of Vancouver Island Navires capables d’effectuer des relevés dans la mer des Salish et sur la côte ouest de l’île de Vancouver</p>	
	<p>EC Bid Solicitation No./SAP PR No. - N° de la demande de soumissions EC / N° SAP PR 5000048730</p>	<p>Amendment No. - N° de modif. 04</p>
	<p>Date of Bid Solicitation (YYYY-MM-DD) – Date de la demande de soumissions (AAAA-MM-JJ) 2020-09-04</p>	
	<p>Bid Solicitation Closes (YEAR- MM-DD) - La demande de soumissions prend fin (AAAA- MM-JJ)</p> <p>at – à 3:00 P.M. on – le 2020-10-19</p>	<p>Time Zone – Fuseau horaire</p> <p>Eastern Daylight Time Heure avancée de l’Est</p>
	<p>F.O.B – F.A.B</p>	
	<p>Address Enquiries to - Adresser toutes questions à Heidi Noble heidi.noble@canada.ca</p>	
	<p>Telephone No. – No de téléphone 905-319-6982</p>	<p>Fax No. – No de Fax</p>
	<p>Delivery Required (YEAR-MM-DD) – Livraison exigée (AAAA- MM-JJ) 2024-03-31</p>	
	<p>Destination of Services / Destination des services British Columbia, Canada Colombie-Britannique, Canada</p>	
	<p>Security / Sécurité There is no security requirement with this solicitation. Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.</p>	

The bid solicitation is amended as follows: / La demande de soumissions est modifiée comme suit :

PART 7 - STANDING OFFER AND RESULTING CONTRACT CLAUSES

B. RESULTING CONTRACT CLAUSES

7.2 Standard Clauses and Conditions

Delete:

7.2.1 General Conditions

2010B (2018-06-21), General Conditions - Professional Services (Medium Complexity) apply to and form part of the Contract.

Insert:

7.2.1 General Conditions

2010B (2020-05-28), General Conditions - Professional Services (Medium Complexity) apply to and form part of the Contract.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

7.2 Clauses et conditions uniformisées

Supprimer :

7.2.1 Conditions générales

2010 B (2018-06-21), Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Insérer :

7.2.1 Conditions générales

2010 B (2020-05-28), Conditions générales – services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

ANNEX "A"

STATEMENT OF WORK

CROWN INPUT

Insert:

Environment and Climate Change Canada (ECCC) reserves the right to request the Contractor follows its Safe Work Procedures (SWP) and any related requirements.

Examples may include but are not limited to the following:

- 1) follow Covid-19 provincial guidelines at all times and for the 14 days prior to boarding the vessel;
 - 2) wear a mask when social distancing cannot be adhered to;
 - 3) separate sleeping quarters;
 - 4) disinfect all high touch surfaces multiple times per day;
 - 5) cook/eat separately; and
 - 6) hand hygiene must be exemplary, involving regular use of hand sanitizer and/or soap/water
- SWPs may be updated during the period of the Contract to reflect provincial and ECCC guidelines.

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

CONTRIBUTION DE L'ÉTAT

Insérer :

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) se réserve le droit de demander à l'entrepreneur de respecter ses méthodes sécuritaires de travail (MST) et toute autre exigence connexe.

Voici quelques exemples :

- 1) suivre les directives provinciales relatives à la COVID-19 en tout temps et durant les 14 jours précédant l'embarquement sur le navire;
- 2) porter un masque lorsque la distanciation physique ne peut être respectée;
- 3) séparer les couchettes;
- 4) désinfecter plusieurs fois par jour les surfaces fréquemment touchées;
- 5) cuisiner et manger séparément;
- 6) avoir une hygiène des mains exemplaire, notamment en utilisant régulièrement du désinfectant à mains ou de l'eau et du savon.

Les MST peuvent être actualisées en cours de contrat pour tenir compte des directives provinciales et d'ECCC.

All other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same. / Toutes autres modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.

The amendment to the bid solicitation is also to address the enquiries received: / La modification de la demande de soumissions a pour but de répondre aux demandes de renseignements :

Response(s) (R) to Question(s) (Q): / Réponse(s) (R) aux question(s) (Q) :

Q1

As we begin to fill in our financial sections of the offers, I am wondering if we are to include food for the Environment and Climate Change Canada (ECCC) employees under our budget or if they will have their own supplies. This was not specified in the Request for Standing Offer (RFSO) and I want to make sure we are including every possible cost.

R1

ECCC employees will bring their own food and prepare it themselves. The Contractor should provide access to water for drinking, cooking, showering, and so forth.

Q2

What is the process for turning down a call up.

If 1 call up is issued each year but during the year the vessel becomes unavailable, are there legal implications? Or is there a means to back out with notice from the contract?

Is there an acceptable list of reasons why vessel is not available as similar to the one provided for crew members not available?

R2

Call-ups are issued based on the right of first refusal. If an offeror is contacted by ECCC and cannot meet the requirement then the next highest-ranked offeror will be contacted. Please refer to Part 7 – Standing Offer and Resulting Contract Clauses, A. – Standing Offer, 7.8.1 – Standing Offer Ranking List.

2010B General Conditions – Professional Services (Medium Complexity) apply to the resulting contract. Please refer to the attached link regarding termination: [2010B General Conditions](#)

There is not an acceptable list of reasons why vessels are not available.

Q3

It says 2 points are awarded for a marine vessel based project and 2 points for a marine line transect survey. Could I please get more detail on the difference?

R3

A marine vessel-based project has a broad definition, with any work or project involving a vessel in marine waters being considered. Examples include: oceanographic surveys, water taxi, commercial test fishing, and many others. In contrast, line-transect surveys of marine wildlife is more specific, with the vessel travelling along planned transect lines with the objective being to survey marine wildlife, commonly marine mammals and birds.

Q4

My question is concerning asset criteria also on page 31. The way the points are awarded it appears none are awarded for a platform over 3 meters above water? In other words having only 1 platform over 3 meters is essential yet valued the same as a platform below 3 meters? But, there is 5 points for 2

viewing areas above 3 meters? Essentially this criteria is saying that a vessel with none or 1 viewing area above 3 meters is worth 0, but 2 worth 5? Please clarify.

R4

The vessel must have an observation platform at least 3.0 m above the waterline. As an asset criteria, the vessel has more than one survey platform that is above 3.0 m height above waterline and with unobstructed viewing from 0-90° on one or both sides of the vessel (e.g., inside and outside platforms). Yes, the interpretation that a vessel with one observation platform at least 3 m above the waterline and meeting other stated requirements does not receive asset points is correct. A vessel with two or more platforms meeting the stated requirements will be awarded 5 points for meeting asset criteria.

Q5

Can the estimated number of days and hours found at Annex B, Basis of Payment be adjusted in the Financial Offer?
Is it mandatory to provide overtime and standby rates?

R5

The Financial Offer must include the estimated number of days and hours provided in the tables found at Annex B, Basis of Payment.
Offerors must provide overtime and standby rates in accordance with the instructions found on page 23 of Solicitation 5000048730 for their offers to be considered responsive.

Q1

Alors que nous commençons à remplir les sections financières des offres, je me demande si nous devons inclure dans notre budget la nourriture pour les employés d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) ou s'ils auront leurs propres réserves. Cet élément n'est pas précisé dans la demande d'offre à commandes (DOC) et je veux m'assurer que nous tenons compte de l'ensemble des coûts possibles.

R1

Les employés d'ECCC apporteront leur propre nourriture et la prépareront eux-mêmes. L'entrepreneur doit fournir l'eau pour boire, cuisiner, se doucher, etc.

Q2

Quelle est la procédure pour refuser une commande subséquente?
Si une commande subséquente est passée chaque année sauf l'année où le navire n'est pas disponible, y a-t-il des répercussions juridiques? S'agit-il d'un moyen de résilier le contrat avec préavis?
Existe-t-il une liste des raisons acceptables justifiant l'indisponibilité d'un navire semblable à celui fourni aux membres de l'équipage?

R2

Les commandes subséquentes sont passées selon le principe du « droit du premier refus ». Si un offrant contacté par ECCC ne peut répondre au besoin, on communiquera avec le prochain offrant le mieux classé. Veuillez consulter la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent, A. – Offre à commandes, 7.8.1 – Liste de classement des offres à commandes.

Les conditions générales – services professionnels (complexité moyenne) 2010B s'appliquent au contrat subséquent.

Veuillez consulter le lien suivant au sujet de la résiliation : [Conditions générales 2010B](#).

Il n'existe pas de liste de raisons acceptables justifiant l'indisponibilité de navires.

Q3

Selon les critères techniques cotés, deux points sont attribués pour un projet maritime depuis un navire et deux points sont attribués pour des relevés maritimes par transects linéaires. Puis-je avoir plus de précisions sur la différence?

R3

Un projet maritime depuis un navire a une définition générale et comprend tout travail ou projet faisant intervenir un navire dans les eaux marines. Voici quelques exemples : relevés océanographiques, bateau-taxi, pêche expérimentale commerciale. En comparaison, les relevés maritimes de faune marine par transects linéaires sont plus précis et font référence à un navire se déplaçant le long de transects linéaires prévus dans l'objectif d'effectuer des relevés de la faune marine, habituellement des mammifères et des oiseaux marins.

Q4

Ma question concerne les critères constituant un atout énoncés à la page 34. D'après l'attribution des points, il semble qu'aucun point n'est accordé pour une plateforme d'une hauteur supérieure à 3 m au-dessus de la ligne de flottaison. Autrement dit, une seule plateforme d'une hauteur supérieure à 3 m est essentielle, mais vaut le même nombre de points qu'une plateforme d'une hauteur inférieure à 3 m, tandis que cinq points sont accordés à une plateforme d'une hauteur supérieure à 3 m offrant deux points de vue? Essentiellement, selon ce critère, aucun point n'est accordé à un navire offrant aucun ou un seul point de vue à plus de 3 m, tandis que cinq points sont accordés à un navire doté de deux points de vue. Veuillez préciser.

R4

Le navire doit avoir une plateforme d'observation située au moins 3 m au-dessus de la ligne de flottaison. Comme critère constituant un atout, le navire dispose de plus d'une plateforme pour effectuer les relevés, d'une hauteur supérieure à 3 m au-dessus de la ligne de flottaison et qui offre une vue dégagée de 0° à 90° sur un des côtés ou les deux côtés du navire (p. ex., plateformes intérieure et extérieure). L'interprétation selon laquelle un navire disposant d'une seule plateforme d'observation d'au moins 3 m au-dessus de la ligne de flottaison et répondant aux autres exigences mentionnées ne reçoit aucun point pour cet atout est correcte. On accordera cinq points à un navire disposant de deux plateformes ou plus répondant aux exigences énoncées, car il satisfait au critère constituant un atout.

Q5

Est-ce que le nombre de jours et d'heures estimé présenté à l'annexe B, Base de paiement peut être modifié dans l'offre financière?
Est-il obligatoire de fournir les tarifs des heures supplémentaires et de disponibilité?

R5

L'offre financière doit inclure le nombre de jours et d'heures estimé fourni dans les tableaux de l'annexe B, Base de paiement.
L'offrant doit fournir les tarifs des heures supplémentaires et de disponibilité pour que son offre soit jugée recevable, conformément aux instructions énoncées à la page 25 de la demande 5000048730.